

DÉLIBÉRATION N° CB 23-12 DU 5 DÉCEMBRE 2023

relative à l'élection du président du comité de bassin Seine-Normandie

Le comité de bassin Seine-Normandie,

Vu l'article L213-8 et l'article D. 213-17-2 du code de l'environnement,

Vu le règlement intérieur du comité de bassin approuvé par délibération n° CB 21-01 du 9 février 2021, modifié par délibérations n° CB 21-08 du 20 mai 2021 et n° CB 23-06 du 4 avril 2023 ;

Vu le dossier du comité de bassin du 5 décembre 2023.

DÉLIBÈRE

Article 1

Est élu président du comité de bassin :

Nicolas JUILLET

Article 2

La présente délibération prend effet au 9 février 2024.

**La Secrétaire
du comité de bassin**



Sandrine ROCARD

**Le Président
du comité de bassin**



Nicolas JUILLET